

INSCRIPTIONS AFFOUAGE

Bulletin à retourner en mairie avant le 15 novembre 2025

A la demande de l'ONF et pour respecter le cadre légal, l'attribution de lots de bois de chauffage se fera en suivant les règles de l'affouage. Aucune vente de bois en mairie ne sera organisée pour la saison 2025/2026.

Pour prétendre à un lot d'affouage, il faut :

- Occuper un domicile réel et fixe sur la commune de Vercel-Villedieu-le-Camp
- Disposer des équipements de sécurité adaptés pour le façonnage et le débardage du bois, ou avoir établi un contrat si une tierce personne exploite le bois pour vous
- Justifier d'être assuré en fournissant une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile chef de famille »
- Respecter les délais et le règlement d'affouage (dates à venir en fonction de la période d'abatage)
- S'acquitter de la taxe d'affouage fixée à 9€/stère (volume estimatif)

Je soussigné,

NOM/PRENOM _____

ADRESSE _____

Numéro de téléphone : / / / /

Volume souhaité : ☐ 5 stères / ☐ 10 stères / ☐ 20 stères / ☐ 30 stères

Demande mon inscription pour l'attribution d'un lot d'affouage au titre de la saison 2025. Je certifie que ce bois sera destiné à ma provision personnelle et en aucune façon revendu à un tiers. J'ai pris note que les lots seront attribués après un tirage au sort dont la date sera communiquée plus tard.

Les lots seront constitués par les branchages issus de la coupe des parcelles 7 et 8 (Bois de Notre Dame). Les délais d'exploitation et de débardage seront déterminés en fonction de la période d'abatage des bois.